

Annexe n°2 au projet d'accord-cadre : Pénalités

Tâche ou Livrable	Indicateur calculé	Référence documentaire	Objectif	Description / méthode de calcul	Montant des pénalités
Respect des fréquences des évaluations demandées	Non-respect des fréquences des évaluations demandées	Cahier des charges §6.2.1.4	100% des fréquences respectées	Nombre de fréquences non conformes	100€ par écart
Respect des procédures d'entrée sur le lieu de contrôle	Non-respect des consignes transmises	Cahier des charges §8.2	100% des procédures respectées	Nombre d'écart constaté	100€ par écart
Respect transmission des livrables (planning, documents contractuels, rapport des contrôles, rapport d'analyse, modes opératoires des contrôles, ...)	Nombre de jours ouvrés de retard au-delà du délai prévu	Cahier des charges §6.2.1.4, §9.2	100% des documents remis à la date prévue	Dépassement du délai de remise (calcul par jour ouvré)	50€ par jour ouvré de retard et par document
Taux de réalisation des contrôles	Nombre de contrôles non réalisés	Cahier des charges §6.2.1.4	100% des contrôles réalisés	Non respect du nombre de contrôles indiqué	50€ par contrôle non réalisé
Réunions de suivi, rapports de réunions de suivi, Tableaux de bord et synthèse de l'activité	Nombre de jours ouvrés de retard au-delà du délai prévu ; Absence aux réunions	Cahier des charges §9, §10	100% des documents (rapport, CR de réunions) remis dans les délais ; 100% de présence aux réunions	Dépassement du délai de remise (calcul par jour ouvré) ; Absence non excusée pour motif légitime aux réunions	50€ par jour ouvré de retard et par document ; 100 € par réunion pour absence non excusée
Disponibilité des documents sur la plateforme		Cahier des charges	100% des documents mis à disposition à la date prévue	Dépassement du délai de remise (calcul par jour ouvré)	50€ par jour ouvré de retard et par document